

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENT(E)S DES COMMUNES TOURISTIQUES DE MONTAGNE

c/o Groupement suisse pour les régions de montagnes (SAB)
Seilerstrasse 4, 3001 Berne, Tél. 031 382 10 10, info@sab.ch

Communiqué de presse

Berne et Lenk, le 30 juin 2025

Les communes touristiques disent NON à l'abolition de l'imposition de la valeur locative

La Conférence des président-e-s des communes touristiques de montagne rejette à l'unanimité l'introduction d'un impôt sur les résidences secondaires et, par conséquent, l'abolition de l'imposition de la valeur locative. Le changement de système entraînerait des pertes fiscales considérables et d'autres inconvénients pour les communes touristiques en régions de montagne.

La conférence des président-e-s de communes touristiques de montagne s'est réunie en juin 2025 et a décidé à l'unanimité de dire NON à la votation populaire du 28 septembre 2025. L'objet de la votation est l'introduction d'un impôt sur les résidences secondaires à usage propre et, par conséquent, l'abolition de la valeur locative. Pour les communes touristiques, l'abolition de la valeur locative entraînerait des pertes fiscales considérables. Dans le canton des Grisons, les pertes fiscales pour les communes sont estimées à environ 30 millions de francs et dans le canton du Valais à environ 22 millions de francs. Aux pertes fiscales s'ajoute la baisse des commandes pour le secteur de la construction, car l'incitation à rénover les bâtiments disparaît. Ces pertes ne pourront que difficilement être compensées par le projet d'impôt sur les résidences secondaires à usage propre. En outre, le nouvel impôt sur les résidences secondaires devrait encore être introduit au niveau cantonal et également au niveau communal. Cela pourrait déclencher des désaccords inutiles entre les autochtones et les propriétaires de résidences secondaires. Pour les membres de la conférence, les inconvénients l'emportent donc clairement sur les avantages, raison pour laquelle la conférence rejette le projet.

Pour toute question :

- René Müller, président de la Conférence des président(e)s de communes touristiques de montagne et président de la commune de Lenk (BE), Tél. 079 348 79 11

La Conférence des président-e-s des communes touristiques de montagne regroupe 45 communes. La conférence est présidée par René Müller, président de la commune de Lenk.
--